

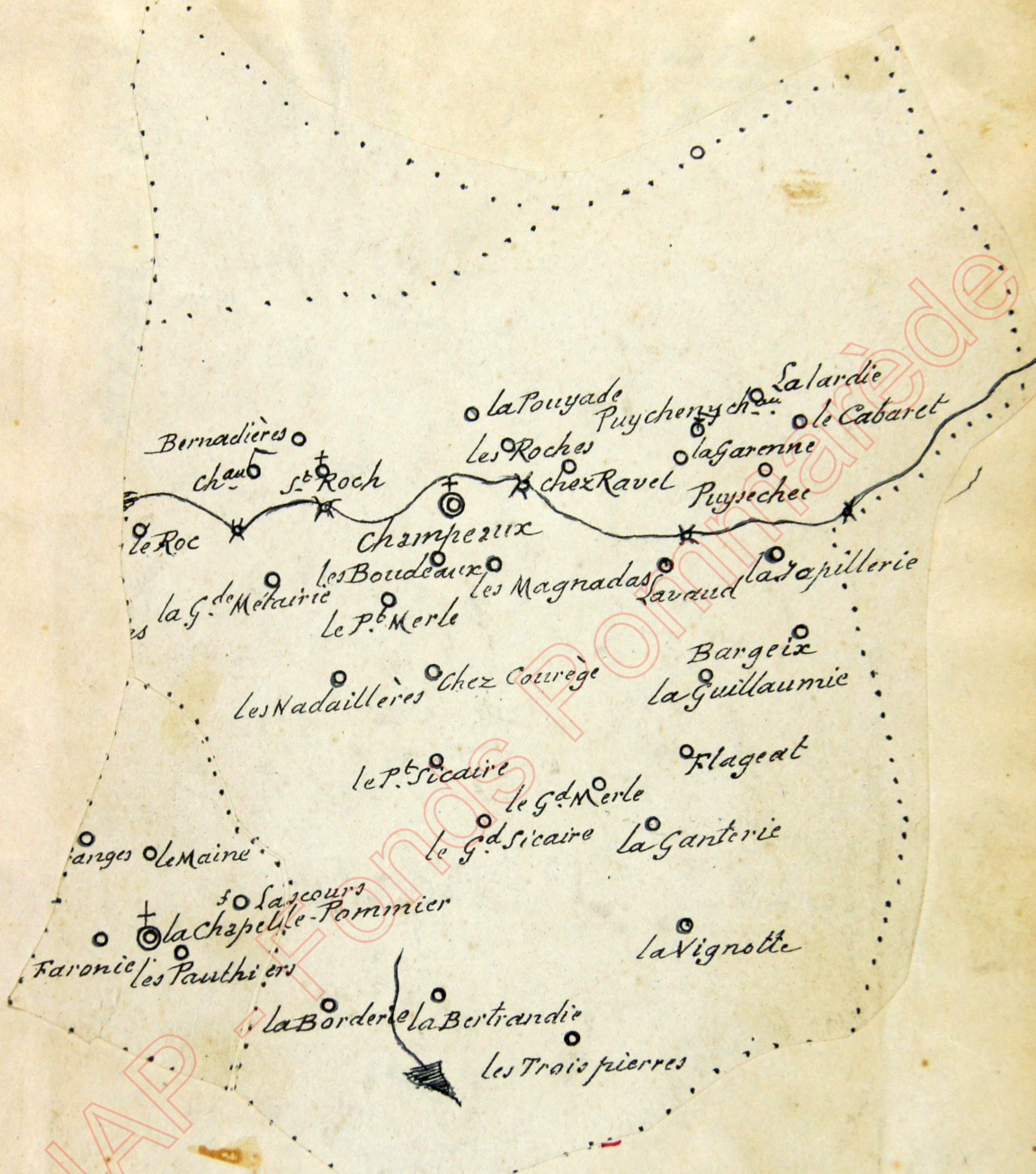
Chanoine Brugière

Champeaux et la Chapelle Pommier



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Champeau Chemseau
 la chapelle Pommier
 la chapelle Pommier



57. le bourg . 14m . . .	la Guillaumie . 21/25 . 3	Puychery Ch ^{au} . 2EN . 2
Bargeix . 21/25 . . .	la Sapillerie . 25 . . 1	Puyseché . 25 . . 1
58 Bernadières . 10m . 20	la lardie . 21/25 . . 2	chez Ravel . 11/25 . . 1
la Bertrandie . 25 . . .	lavaud . 11/25 . . 2	le Roc . 11/20 . . 1
la Borderie . 35 . . .	4. Les Magnadas . 1/25 . 2	la Saudie . 3NE . . 1
les Boudeaux . 1/25 . . .	le P. Merle . 1/25 . . 2	le P. Sicaire . 25 . . 1
Cabaret (P ^{te}) . 2EN . . 1	le G. Merle . 21/25 . . 1	le G. Sicaire . 21/25 . . 1
* Charterre . 1/25 . . 1	la G. de Métairie . 105 . .	Min de Turel . 30 . 1
Chiz Courroy . 15 . . .	4 Nadaillères . 250 . . 6	la Vignotte . 35 . . 4
Flageat . 25 . . .	2 P. Moulin . 20 . . .	
la Ganterie . 21/25 . . 1	les Trois Pierres . 45 . . .	
la Garenne . 20 . . .	la Poyade . 1/25 . . 3	
58. 3/4 la Chapelle Pommier . 22m lascours . 1/2 NE . . . la Tour . . 3 . . 4.		
la Garenne . 31/250 2 le Maine . 350 . . . 3.		
G. de Contain . 1/25 . . les Pauthiers . 35 . . .		

Champeaux
 Mege, Servaisie Jacques. 1808
 Duchassaing de Rulhau. 1815
 Boulet des Barreaux. 1818
 Saunier Francois. 1826
 Froment Antoine. 1827
 Solivet. 1843
 Samiran. 1847
 Arlot. 1849
 Saunier. 1853
 Lescure. 1856
 Faulier Charles. 1871.

La Chapelle-Pommier.
 Boulet Jean. 1808
 Froment Antoine. 1875.

Champeaux et La Chapelle-Pommier. 700 habitants
 dont 70 au bourg de Champeaux; 250 com-
 muniants dont 60 hommes; 2400 hectares;
 145m - 246m altitude; 13 Kil. de Marcuil; 14 Kil.
 de Nontron; 43 Kil. de Périgueux.
 Revenus (Commune en 1884): 42,35 X 37.
 Revenus de la Fabrique: 206 (ord. 20% en 1881.
 Sol. Crétacé inférieur. Carrières. Crétacé supé-
 rieur. Mollasse ferrugineuse.
 Le nom de Champeaux (Campelli), paraît avoir
 son interprétation dans ses nombreux petits
 champs cultivés parmi beaucoup de ter-
 rain inculte. Cette commune est très bois-
 sée: dans la partie nord se trouve la forêt
 de la Gilarde où les loups ont un asile as-
 suré. On trouve aussi grand nombre de ces
 animaux dans les hautes brandes du sud
 aux environs des 3 pierres (dolmen) à 3
 kilomètres. Elle est arrosée par la Nixonne
 petite rivière qui la traverse de l'est à l'ou-
 est dans une vallée froide et humide.
 L'air cependant est généralement sain. Il
 ya une assez grande quantité de sources
 parmi lesquelles nous devons citer surtout
 la fontaine du loup (à 500m) qui, à certaines
 époques, même au temps de grande sécheresse
 jaillit tout à coup de la grosseur d'un sac
 et s'élève à plusieurs pieds de hauteur. Près
 de Champeaux se trouve une carrière de pierre
 de construction. En face dudit bourg on ap-
 voit les rochers curieux de Puyrégnac qui
 s'avancent en promontoires et renferment des
 grottes creusées de main d'homme paraissant

avoir été habités. Ses châtelains de Puychény et de Bernardières possèdent une grande partie de la commune; elle compte peu de bourgeois, mais beaucoup de petits propriétaires aisés et surtout de métayers. Ses principaux produits sont les bois, les céréales de toute nature, les châtaignes, les pommes de terre, les noix, les foin, le commerce des bestiaux; citons, enfin, une petite rousse, qui n'est pas à dédaigner. Les bonnes relations ont lieu avec Mareuil et Nontron. Ses habitants de Champeaux se distinguent surtout par leur attachement au foyer domestique, ce dont on doit grandement les louer il y a peu, très peu d'émigration.

Ils sont doux et paisibles mais trop froids, trop apathiques pour la religion. C'est le reproche que l'on fait aux Nontronnais, nous pensons néanmoins que même sous ce rapport la paroisse de Champeaux est une des meilleures du canton. — Nous terminons cette statistique par ces quelques lignes extraites du cahier des doléances de 1789:

« La paroisse de Champeaux est entourée de
» landes, bois, rochers et champs froids. Elle est
» placée dans un vallon où la rivière de Nisonne
» emporte une grande partie du revenu à cause
» des inondations et des brouillards. Elle n'a
» pour tout pacage que des bois, des landes et
» quelque peu de pâturage. » N'oublions pas
» que ce sont des doléances.

Origines. « Champeaux » (Pouille' du XIII^e.);
« Capp. de Campellis » (Pau. 1293. 1379);
« Campelli » (Châtellenies. 1365); « Champolli »
(P. 1382); « Cure de Champeaux; coll. l'Evêque »
(P. 1516. 1538); « Ecol. de Champols » (P. 1556);
« Champeaux; coll. l'Evêque » (P. 1648); « Cure
» de Champeaux » (P. 1711. 1713). —
Délimitation. L'ordonnance du 15 août
1827 porte: «... Art. 2. Les communes de Cham-
» peau et de La Chapelle-Pommier sont ré-
» unies en une seule dont le chef-lieu est
» fixé à Champeaux. » (Archiv. de la Dord.)

Patron et Patronne: S^t Martin évêque de
Tours, 14 novembre. (Registres de 1670 et suiv.
aux archiv. de la Dord. et au Greffe; Cloche
de 1707, et statistique de l'Evêché.)
Eglise. Le style de l'église de Champeaux est
gothique du XIII^e. Elle mesure 37 mètres sur 8.
Ses extrémités de l'arc doubleau de la voûte
du chœur reposent sur des consoles ou cor-
beaux sculptés où l'on croit reconnaître la
cène si souvent reproduite de S^t Martin par-
tagiant son manseau à la porte d'Amiens.
L'ornement gothique (1) Autel en marbre blanc.
Du côté de l'Évangile se trouve une vaste
(1) Vitrail de S^t Martin.

chapelle dédiée à la Vierge. Elle a une voûte dont les nervures de forme prismatique aboutissent à des écussons où, assure-t-on, se trouvaient les armes des de Payelle anciens possesseurs de la Chapelle. Le maréchal révolutionnaire les fit disparaître en 93. Sur les murs, à l'intérieur de l'église on remarque les croix de son ancienne consécration. Le portail, légèrement ogival, est orné de 3 voussures portant sur 4 têtes à moitié brisées et deux colonnettes. Entre la nef et le chœur s'élève une coupole. Au-dessus se trouve un clocher carré très hardi de 70 à 80 pieds de hauteur. On y aboutit par un escalier de pierre en colimaçon. Cette tour est percée de 3 fenêtres geminées et d'une plus simple au nord.

Les stations du chemin de la Croix en terre cruite; ils sont bien. — Tableaux du Rosaire et de Notre-Dame de Pitié. — Sur la porte de la sacristie du côté de l'église on remarque une ancienne et jolie peinture représentant une religieuse abbesse tenant d'une main une croix dorée et de l'autre un crucifix, à ses pieds une couronne; la tête n'est point accompagnée du nimbe indice ordinaire de la sainteté. Nous supposons que cette porte se trouvait primitivement au château de Bernardières et que c'est peut-être un membre de la famille de cette seigneurie, par exemple une Beauvoil de saint Aulaire, abbesse de Siqueur. (sacristie au midi.)

Il y avait autrefois dans le chœur deux tableaux dont l'un représentait S^t Martin et l'autre la Sainte Vierge. On rapporte que l'année de la peur le nommé Aubier, dit Malibran, révolutionnaire, se rendit à l'église avec des camarades aussi pervers que lui avec des intentions sacrilèges. S'adressant audacieusement à l'image de Marie il s'écria (1) « Il est temps que tu viennes prendre l'air au soleil, tu es restée assez à l'ombre. » Puis il voulut arracher le tableau qui étant plus lourd qu'il ne pensait le renversa, le blessa et même, sans un de ses camarades qui le recourut lui eût probablement coûté la vie. Après cet acte sacrilège cet homme se mené la plus triste existence et est mort aveugle. — Une autre famille imbuë des mêmes haines révolutionnaires, brisa ou brula tout ce qu'elle put de mobilier de l'église, s'empara des ornements sacerdotaux ou les acheta et en confectonna des vêtements à son usage. Cette famille, dont je ne rechercherai point le nom, a été maudite de Dieu et ses descendants dévorés par la soif du gain n'ont joui d'aucune espèce de considération dans le pays.

(1) en jurant et lui perçant les yeux avec un de ces aiguillons dont se servent les bouviers pour conduire leurs bœufs.

Cloche, 700 livres. En voici l'inscription;
(s. Martin de Champeaux. 1707. Très haut et très
puissant seigneur Blaise Darnaignac comte
d'Aidie sgr de Champeaux et Marie Anne
de Nesmond dame de Puicheni. + Arnille sin-
dic.) — Cimetière nouveau à 600 mètres.
Presbytère à 150 mètres. Pièces avec dépen-
dances nombreuses et commodes. Jardin de
20 ares. bel enclos. (demander des détails d'acqui-
sition). — L'ancien presbytère fut aliéné
comme bien national à la Révolution.
(Archiv. de la Dord. 275. p. 43.) Nous admi-
nistrateurs du département de la Dordogne,
pour et au nom de la République française
et en vertu de la loi du 28 ventôse dernier
en présence et du consentement du substitut
du commissaire du Directoire exécutif, avons
par ces présentes vendu et délaissé des main-
tenant et pour toujours au citoyen Jacques
Mège Sa. Roussie agriculteur à ce présent et
acceptant pour luy des héritiers ou ayant
cause, le domaine National dont la désigna-
tion suit. Sçavoir. Le ci-devant presbi-
tère de la commune de Champeau consis-
tant 1.° en une maison composée d'une cham-
bre en haut, autre petite à côté, dans le bas
une petite écurie pour boulangerie, cave ou cu-
vier; 2.° jardin de l'étendue de trois brasses;
3.° un petit pré de la contenance de vingt-
huit brasses dépendant les objets ci-dessus
du ci-devant presbytère dudit Champeau
4.° Autre maison située au chef-lieu consis-
tant en chambres hautes, et basses grange
contigue, boulangerie tout tenant. 5.° Une
terre contigue à cette maison contenant
vingt-deux brasses; 6.° autre lopin de terre
faisant crochet contenant dix brasses, lesd.
biens appartenant à la République sça-
voir le ci-devant presbytère et objets en dé-
pendant comme provenant de biens de pre-
mière origine et les autres comme prove-
nant de Fayolle émigré sur la tête des-
quels a été opérée la confiscation en vertu
des lois des 9 février et 8 avril 1793, possédés
en 1790, les premiers par le ci-devant-cure,
et les derniers par les Fayolles évalués con-
formément à l'article 8 de la loi du 28 ventôse
par procès-verbal d'estimation du 10 courant
du citoyen Gaulille notaire à La Chapelle-
Mommoréau... sçavoir le premier objet à qua-
rante huit francs et en capital huit cent
soixante quatre francs; le second et troisi-
me à vingt-neuf francs dix sols et en capi-
tal six cent vingt-sept francs; le quatrième
à vingt francs et en capital trois cent soi-
xante francs, le cinquième à vingt-sept francs
et en capital cinq cent quatre vingt qua-

torze francs, le sixième à revenu annuel de dix francs et en capital deux cent vingt francs tous les quels capitaux réunis forment en total la somme de deux mille six cent soixante cinq francs... Cette vente est faite, outre lesdites charges et conditions moyennant la somme de 2.665 francs calculés conformément à l'article 8 de la loi du 28 ventose dernier, que l'acquéreur promet et s'oblige, sous l'hypothèque spéciale et privilégiée des biens susvendus, et générale de tous ses biens meubles et immeubles, présents et avenir, payer à la République entre les mains du receveur des domaines nationaux de Périgueux, en mandats territoriaux ou promesses de mandats; savoir moitié dans la décade de ce jour, et l'autre moitié dans les trois mois, fait à Périgueux le treize prairial l'an 4^e de la République. Rouzet à Villac. Mège. Despit. J. Boyer - (à Mège, à Périgueux le 13 prairial an IV. Reçu cent dix francs en réscriptions tant pour le présent que pour d'autres de ce jour ouge.) - (Archiv. de la Dord. 275. N° 24.)

Vente au citoyen Jacques Mège la Roussie agriculteur, le presbytere, etc. 2.665^{fr.} Périgueux 13 prairial an IV.

Confréries du scapulaire et du Rosaire, 2 écoles - 4 mendiants, 3 enfants assistés. Cures et vicaires de Champpeaux;

G. de Chabaud. 1348. Elie Deschamps. 1730. 49. Pradalier. 1848. 53. Jean du Puy. XIV. 3. Bonheur. 1749. 81. Mège. 1854. 55. Desabrousse. 1649. 61. Desport. 1781. 91. Sagette. 1856. 67. Eloi Brunet. 1661. 70. P. Simon Blancheton. intrus. 91. Sétournel. 67. 74. Peré. 1670. 86. - Bellat. P. ATA (sach. P.) Estrade 79. Jean Feuille. 1686. 1703. Dumaine. 1813. 19. Chadourgnac. 84. T. Eyriaud de Nancy. 1705. 30. Cottoly. 1807. 44. Desqueyrat. 1886. .

Vicaires de Champpeaux;

Delambre 1657. Guichard. 1717. S. Jusde Blanc. 1747. Brunet 1658. J. Gonthier. 1730. Joussen. 1754. Charbonnel. 1670. Soubet. 1733. Terminarias. 1759. Brunet. 1683. Forestier. 1734. Desport. 1775. 81.

- Notes relatives aux cures;

Guillaume Chabaud Satour était en même temps recteur de l'église de Champpeaux et abbé d'Aubeterre. 1348.

- J. Du Puy. (Archiv. de Puy E. Coo. 1353-1499)

Vente d'une maison située au bourg de Champpeau par Jeanne Grenau et Eymar Meseli- que à Jean du Puy, prêtre.

- Desabrousse. 1649, natif de Bernardières.

- Jean Feuille ou Feuille. 1686. Enseveli dans l'église du côté de l'évangile par MM. Thouré, curé de La Chapelle Montmoreau, Basté, curé de Lussas etc.

- Elie Deschamps. 1749 inhumé du côté de l'évangile.

c37. Pierre Simon Blancheton intrus, 1791. Intrus. Choisi par les électeurs du district de Nontron, il fut installé le 12 juin jour de la Pentecôte, avec le visa de Fontard en remplacement du sieur Desportac: devant cure réfractaire. Il renouvela son serment civique en présence du maire, des officiers municipaux et de la garde nationale. Il était très emporté et très méchant. Il mourut à Nontron.

Barclay-Dezile. 1816. de Beauzac. Il avait émigré en Espagne pendant la Révolution: - Il y a à Champcaux deux châteaux qui offrent de l'intérêt: le château de Bernardières et le château de Puychenu.

1. Bernardières. En 1365 Bernardières était une châtelainie comprenant les paroisses de Champcaux, la chapelle-Fornimiers, St. Sulpice et Suisas (sergime t. 88. châtel.)
Le château de Bernardières est situé à un kilomètre environ du bourg de Champcaux. Ses nouveaux bâtiments datent du temps de Louis XV, mais il y a des ruines magnifiques attenantes: haut et vaste donjon carré à trois étages, porte d'entrée à herse et pont-levis défendue par deux belles tours rondes crénelées dont l'une est engagée dans les constructions modernes, double enceinte du côté des terres, de l'autre côté les rochers dominant la Nizonne. Une petite chapelle touchait au donjon. Le château-fort, qui soutint un siège contre Duquesnelin, appartenait anciennement à Marguerite de Mareuil dont le fils cadet Authon, connu sous le nom de Barberousse le vendit au grand-père de Brantôme ou Pierre de Bourdeille.
Jeune de Bourdeille, petite nièce, de la mode de Bretagne, de ex dernier, née vers 1551 de Jean de Bourdeille, seigneur de Bernardières et de Gontaut. St. Genès porta en dot à son premier mari Charles d'Aydie la seigneurie de Bernardières. Elle hérita de la vicomté de Ribérac en 1572 par la mort de son nouveau tuteur dans le fameux duel des mignons d'Henri III.
Devenue veuve, elle épousa en 1584 Antoine Beauvoil de Saint-Aulaire, chevalier seigneur de Coutures, Saunary etc. Dans la personne de Jeanne de Bourdeille seigneurie la branche des seigneurs de Bernardières détaché du rameau principal en 1524. Le château passa ensuite aux Chapt de Saxon. Le marquis de Chabans de Richemont qui, étant sans enfants, épousa en secondes nocces M^{lle} de Billières. Celui-ci enfin le vendit à M^r Guyot beau-père du propriétaire actuel, M^r Erard d'Angoulême.

L'histoire du château de Bernardières est
mêlée à celle du voile de la sainte Vierge,
ou de la St^e Coëffe donnée d'abord à l'é-
glise de Champeaux, puis à celle de St
Front de Périgueux. Nous prenons intéres-
ser nos lecteurs en rapportant ici une par-
tie du récit original qu'en fait Branthôme
dans ses hommes illustres. (.. Vous saurez
done, dit cet auteur, comme en Laintonge
il y a une maison noble et bonne qu'on nom-
me la maison d'Authon. En cette maison fut
mariée une fille nommée Marguerite de
Mareuil en Périgord, d'où est issue la très
vertueuse, sage et très-honneste madame
la princesse mère de M. de Montpensier d'au-
jourd'hui; cette Marguerite de Mareuil
porta en ladite maison d'Authon, pour
mariage, les terres de Bernardières et des
Combes. De ce mariage sortirent deux en-
fants; à l'aîné escheut la maison du père
qui estoit Authon; et au second les terres
de Bernardières et des Combes, auquel,
comme est la coustume des jeunes cadets,
prit envie de ne s'amuser aux cordes ca-
sanières, mais d'aller voir le monde, et affer-
ma ses terres et en prit de l'argent ce qu'il
prit; et associant avec soy, et prenant pour
frère d'alliance et de fortune un autre
jeune cadet d'Angoumois, de la maison de
Berneuil, dit de Montsoreau, tous deux
mettent la plume au vent; comme bons
frères jurez de ne s'abandonner jamais et
vivre et mourir ensemble, vont busquer fortune.
Pour lors les chrétiens estoient vers Methelin
(capitale de l'île de Serbes dans la mer Egée), sous
M. de Rabastan, car c'estoit du temps du roy
Louis XII, où les François allèrent par le com-
mandement du roy, parmi lesquels se trou-
vent ces deux cadets et frères; où estant, ha-
sardèrent si bien sur mer avec quelque petit
vaisseau, qu'ils avoient peu recouvrer, qu'ils
firent quelque léger et petit butin... puis s'en
retournèrent en France, comme est la cour-
tume des François; car quoy qu'il en soit
il faut qu'il tourne voir fumer sa cheminée,
ou bien pour faire montre de sa fortune, ou
de sa vaillance et voyage, y estant venus, ne
faut point demander s'ils se firent valoir et
s'ils firent ostentation et parade de leur bu-
tin et valeur, dont entre autres le cadet d'
Authon fit présent à l'église de la paroisse
de Bernardières, qu'on nomme Champeau,
de la coëffe de Nostre-Dame qu'il disoit,
faisoit il ainsi entendre au menu peuple
de cette ville, estre belle et recouverte par

une très grande curiosité vers Jérusalem.
Tous deux n'eurent pas si peu demeurés
dans leurs maisons, qu'ils se fascèrent et
firent dessein de reprendre leur route; et
pour ce, le cadet d'Authon vendit Ber-
nardières à feu mon grand père, qui es-
toit un chasteau beau et fort, devant
lequel demoura quelques jours en Périgord
Bertrand Du Guesclin, comme vous trou-
verez dans son vieux roman imprimé
en lettres antiques. Et le cadet vendit cet-
te place, pour de cet argent, estant vers
Methelin, acheter un plus grand vais-
seau qu'ils n'avoient eu auparavant,
et aller en course luy et son frère de
Montsoreau. Estant donc ces deux frères
ainsi bien garnis d'argent s'entourèrent
vers Methelin où estant se firent de
acheter un bon vaisseau, bien plus grand
que l'autre, si bien que pour la seconde
fois ils retournerent encore revoir la
douce France et la bonne patrie, où le ca-
det d'Authon se voyant sans maison et
habitation (car il avoit déjà vendu son
Bernardières, qui estoit assez joliment
basty), se mit à faire bastir les Combes,
qui estoit une jolie terre, près dudit Ber-
nardières, mais pourtant point bastie,
et y fit un si beau bastiment, qu'aujour-
d'hui on n'y en feroit un tel pour tren-
te mille francs. Il y fit aussi quelques
acquisitions, et autres de petites...
le cadet voyant qu'il avoit broüillé tout son ar-
gent et qu'il n'en avoit plus, ou bien qu'il voyoit
que cette maison des Combes n'estoit bastante
pour son ambition, ni pour nourrir et passa-
sier son généreux et avide cœur... se résolut
pour la dernière fois de quitter la France, et
patrie et parer à son foyer et cheminée, et mai-
son et village et paroisse et cure, diocèse,
et la coiffe et tout, vend son chasteau à un
greffier de la cour du parlement de Bourde-
aux, qui depuis fut premier ou second pre-
sident de Rouen, dont long-temps et plus de
soixante ans lui et les siens en ont esté pos-
sesseurs; mais depuis il y a trente ans, ses héri-
tiers le vendirent à un gentilhomme du pais.
Ce fait, luy et son compagnon et frère Mont-
soreau reprirent encore leur route de Meth-
elin; mais avant que partir, il révoqua la
coiffe de Nostre Dame, qu'il avoit donnée à
sa paroisse de Champrou, et la donna à l'é-
glise de saint-front de Périgueux, pour y
avoir droit et privilège d'y bastir un sé-
pulcre eslevé pour lui et les siens, comme

de fait, il le fit construire fort superbe, fait
en pierre, haut, eslevé, ainsi tenant une
espée à la main; lequel se vultura d'eure
jusqu'à ce jour que les huguenots prirent
la ville de Périgueux, qu'ils abattirent
à leur mode les images, démolirent les
sepulchres et ruinèrent les églises. Il se trouve
encore parmi les titres du clergé et de la
maison des Combes, une transaction faite
entre le clergé de Périgueux et de la paroisse
de Champpeou pour avoir plaide
ment cette dite coiffe de Nostre-Dame, sur
le débat quelle donation devoit estre la meil-
leure, ou la première ou la dernière. Enfin
par accord et transaction faite, ladite coiffe
demeura à l'église de Périgueux, laquelle a
été vénérée parmi les autres saintes reliques
qui y estoient, jusques à ce que lesdits hugue-
nots pillèrent tout. . . . (Brantôme, Homm. ill.)
- Ses deux marins dont il est ici question sont ap-
pelés vulgairement sous le nom des deux frères
Barberousse, à cause de la couleur de leur barbe.
Ils régnerent sur Alger dans le XVI. siècle.
Le premier Orroush Barberousse s'empara de la
ville d'Alger en 1516 et sy fit proclamer roi: il
fut tué par les Espagnols à Tlemcen en 1518.
Le 2. Hariadân ou Cheridin, fut avec Doria
le plus grand marin de son époque. Il succé-
da à son frère dans le gouvernement d'Al-
ger. Il mourut des excès auxquels il se livrait,
en 1546. C'est lui qui apporta à Champpeux
la sainte Coiffe. La plupart des auteurs di-
sent que les deux Barberousse étaient d'ori-
gine grecque, quelques uns leur donnent
une origine française.

On érigea à St Front de Périgueux une cha-
pelle ainsi mentionnée dans les nouvelles de
1711-1713 (la vicairie St Coiffe Nostre-Dame,
14 15. n)

Parmi les ventes des biens nation-
naux à la Révolution, les archives de la
Dordogne mentionnent une maison sit-
tuée commune de Périgueux à la chapelle
de St Coiffe; adjudicataire Courtois,
1.000^{fr} (page 1134^{fr} 18^o). Vente du 17 février
1791. n (Série R, 547, N. 12.)

(Documents relatifs à Bernardières et à la St
Coiffe: Brantôme, Homm. ill.; Chroniqueur
1856 p. 160 et suiv.; Bull. de la Société archéol.
VIII, 350 et suiv.; P. Dujuy, II, 162.)

Entre Bernardières et Champpeux il y avait
anciennement une chapelle dont les vieillards
se souviennent d'avoir vu les ruines; il y était
annexé un cimetière.

5. Puychery. Le château de Puychery comprend
un corps de logis avec deux tourelles à chaque
ou plutôt cornices.

estribute et un donjon hexagone derrière servant de cage d'escalier; point de traces de fortifications. Ce château a appartenu à la famille du Barry, puis à la famille de Fayolle qui le possédait lorsqu'éclata la Révolution et dont les biens furent alors vendus nationalement comme provenant d'emigrés. Le marquis de Fayolle qui en était redevenu le propriétaire le vendit avec toutes ses dépendances la somme de 90,000^{fr} à Mme de St Martial dont le fils, M^r de St Martial laïcena vers 1869 (?) à M^r le vicomte de Fontenay, originaire de l'Anjou, pour 250,000 francs. M^r de Fontenay en faisant pratiquer des fouilles aux environs du château a trouvé des statues en pierre d'un bon style, mais malheureusement très mutilées, représentant Notre-Dame de Pitié, Ste Catherine et St Antoine de Padoue. En face de l'église se trouvait une maison habitée autrefois par le sacristain nommé Dubruil et qui était une chapelle. Ses murs étaient construits en moyon appareil et l'on y remarquait une fenêtre étroite comme une meurtrière, ce qui est une marque de son ancienneté; elle était orientée. On voyait encore près de l'église les ruines d'une maison et d'une grange appartenant au seigneur de Bernardeières. C'était là qu'on venait apporter les deniers qu'il percevait dans la paroisse. On dit que M^r le curé Bonheur et sa famille habitaient cette maison qui peu à peu tomba en ruines, fut à cause de cela appelée les masures, et enfin remplacée par une maison bourgeoise.

Croix. A un kilomètre environ de Champpeaux, aux Versannes, sur la route de Nontron on rencontre une croix de bois érigée en 1860. Il y avait en ce lieu au temps de la Révolution une croix de pierre qui datait du XVII^e siècle. Dans le socle était creusée une petite niche renfermant une statuette de la Vierge. On raconte que pendant la terreur un homme Baisseau, natif de Bourdeille, passant par là fut profondément indigné en apercevant ce qu'il appelait ce signe de superstition, et courut aussitôt chez le maire pour l'avertir d'avoir à le faire disparaître. Celui-ci n'osa résister à ses injonctions, il prit des hommes qui abattirent la croix et brisèrent la statuette qui y était logée. S'un d'eux s'empara d'une barre de fer qui traversait et assujettissait le religieux monument, l'emporta et en fit un soc de charrue. La tradition du pays

assigne à tous ces misérables profanateurs
une fin malheureuse.

Usages et superstitions. Les personnes en se rendant au marché coupent un petit morceau du bois d'une croix comme porte-bonheur. Certaines bonnes femmes sont réputées pour enlever le mal blanc qui vient au visage et à la tête des petits enfants et pour cela elles font des prières accompagnées de plusieurs sinagrées; elles eslévent aussi, croit-on, ce qui dans l'endroit on appelle le crochet, une espèce de cauchemar qui trouble le sommeil. On youte foi à la bonne et à la mauvaise vie, c.à. d. que la rencontre de certaines personnes porte bonheur tandis que d'autres portent malheur. Aux mariages, on jette de petites rainettes vertes, vulgairement des râles, sur le chemin que doivent parcourir les époux. On croit aux revenants.

S^t Barthélémy, patron secondaire de Champeaux. On le fête le 24 août, mais avec un concours moins grand qu'à la Saint-Martin. Sainte coiffe. Pour honorer cette insigne relique, un bourgeois de Périgueux, Olivier de Brehaut, fonda une vicairie qu'on trouve quelquefois mentionnée sous le nom de vicairie de N.-D. de Briant à la sainte-Coiffe. Cette fondation eut lieu, sous l'épiscopat de Boulogne de Bonneval, en 1538. (Fonds Séguin et Semain Religieux de Périgueux 24 86 1868, note de la page 756.)

(Archiv. de la Dordogne, Presbytère de Champeaux
« Décret du 14 juillet 1857 autorisant la commune de Champeaux à acquérir des s^{rs} Samirant et consorts moyennant le prix de 3.500^{fr} une maison et dépendances pour y établir le presbytère et l'école communale.

Acte des 4, 10 et 11 août 1856 devant Demaison notaire résidant à Seguellac de Cercles et Rochon-Duvignaud notaire à Mareuil sous-signés. Ont comparu s^r Bernard Samirant, Jean Soumagnat, Jean Solivet, Jean Boulet, Pierre Mege, Jean Coury, dame Marguerite Duxard, s^{rs} Pierre Varoussie etc... Serquels ont par ces présentes vendu avec garantie solidaire l'entrée de tous troubles, etc...

à Monsieur Elie-Alphonse Lescure... maire de la commune de Champeaux... acceptant et acceptant en sa dite qualité de maire, pour et au nom de ladite commune de Champeaux en vertu d'un décret de Sa Majesté S^{te} Empereur des Français... en date du 14 juillet dernier... Une maison avec cour, fournil, pigeonnier, écurie, granges, étables et jardin le tout ne formant qu'un seul tenant situé au lieu des Boudeaux... Ses immeubles appartenant comme bien patrimonial depuis plus de trente ans à M^r Guillaume Mège Laroussie, huissier démissionnaire près le tribunal de première instance de Bordeaux aujourdhui propriétaire sans profession, demeurant au dit lieu des Boudeaux... (Archiv. de la Dord.)

Sachapelle-Pommier. Ainsi que nous l'avons dit cette section a été réunie à Champeaux pour ne former qu'une seule commune (ordonnance du 15 août 1827). Avant la Révolution la Chapelle-Pommier était une paroisse, comprenant environ 160 habitants, sa sol est en général la même que celui de Champeaux. Au cahier des doléances de 1789 où par passion et intérêt l'on sefforçait de déprécier la propriété, on trouve ces lignes: « La paroisse (de la Chapelle-Pommier) est située dans un très mauvais pays sablonneux, entouré de landes, de bois, et placée sur une éminence n'ayant pour tout pacage que des caudes et quelque peu de mauvais fourage... » - A 2560 de Champeaux, Origines: « Eccl. de Pomiers » (Pouille du XIII^e); « Capelle de Pomiers » 1365 (Supine, Chatell.); « Capelle de Pomiers » 1382 (Pouille); « Eccl. de la Chap. Pommier, coll. abb. de Brantôme » (P. 1516-1538); « Præpositura de Prunieris ou Pomiers, ad coll. abbat. Brantôm. » (P. 1556); « Eccl. de Pomiers (coll. abb. Brantôm) » (ibidem); « Sachapelle Pommier, coll. Evêque » (P. 1648); « Pruniers » coll. l'Abb. de Brantôme » (ibidem); « Sa cure de Sa Chapelle-Pommier » (P. 1713). Titulaire S^t Fiacre 30 août. Tableau de S^t Fiacre. L'église est du style roman de transition, XIII^e siècle. L'abside est circulaire et voûtée en cul de four. Le portail est intéressant; il a quatre arcatures ogivales reposant sur des colonnettes. Ses dimensions de l'église sont de 15m sur 3m 50. Clocher carré. - Cimetière. Presbytère. Il n'y a pas de presbytère, l'ancien fut vendu le 17 prairial an IV pour 1160^{fr}. l'acquéreur fut Elie Belat. (Archiv. de la Dord. R. 550. N^o 47.)

curés de La Chapelle-Pommier.
 Peuch. 1668. Ventarillac. 1709. Deban. 1765. 67.
 Peytavy 1673. de Fayard. 1709. 17. Derouillede. 67. 73.
 Chancel. 1695. St Giry. 1734. 66. Bellat. 1773. 92.
 Saroche. 1696. 98. de Garde. 180. 65.

Fonjende. A deux kilomètres environ de La
 Chapelle-Pommier est Fonjende (fons Jo-
 annis). C'est un lieu de pèlerinage qui
 fait partie de la commune du Vieux-Ma-
 reuil mais les habitants de La Chapelle-
 Pommier en célèbrent aussi la fête. La cha-
 pelle de Fonjende n'existe plus mais il
 y a une fontaine en renom pour la gué-
 rison des rhumatismes et une croix où l'on
 conduit la procession avant la messe le 6
 août jour de S. Jean. Porte-Laline. On rap-
 porte que la chapelle fut détruite à la suite
 d'un crime dont elle fut le théâtre. Un
 voyageur, surpris par l'orage à peu de dis-
 tance de la chapelle alla s'y réfugier. Après
 quelques instants, troublé par le bruit de
 plusieurs cavaliers, il se blottit et se cache
 dans un coin. A peine y était-il qu'il entre
 deux hommes masqués portant une lanterne
 et traînant une jeune femme. Ils étaient
 suivis d'une autre femme et de deux gros
 chiens. Au bout d'un moment elle-ci pré-
 senta un nouveau-né aux deux hommes qui
 le partagèrent en deux et le jetèrent aux
 chiens qui aussitôt le dévorèrent, puis tous
 repartirent. Le curé qui rapporte cet fait M.
 l'abbé Sagette, curé de Champagnac) dit avoir
 connu le condisciple du petit fils du voyageur
 qui de sa cachette assistait plus mort que
 vif à ce drame, et le vieux M. Mège assu-
 rait aussi avoir connu l'accoucheuse que
 les cavaliers masqués étaient venus que-
 rir à Pommier et forcé à les suivre.
 Ce drame avait lieu vers le temps de la Ré-
 volution; le souvenir de l'enquête que l'on
 dut faire à cette époque n'est plus en-
 têté, mais on dit que la chapelle de Fonje-
 nde ne tarda pas à être démolie.
 Le lieu de Fonjende fut donné en 1146 par
 Raymond de Maréuil, évêque de Périgueux
 et Abbaye de St Amanç de Boix en An-
 goulmois: « Raimundus Dei gratia Petrago-
 ricensis ecclesie licet indignus dictus epi-
 scopus fratri sitimundi sancti Amançii
 abbati... locum qui fons Joannada appol-
 latur... donamus. » (Sis. p. 67, page 137).
 Voir aussi le Gallia Christiana, ecclesie
 Engolismensis p. 1035, et Eccl. Petrocori-
 ensis p. 1466. - Un hermite nommé
 Pierre Pecaut avait choisi sa retraite
 à Fonjende (à une époque reculée).
 Fontaine de Sarcors très abondante.
 Bel ornement devant l'église.

Familles. Bapt. de Jane de Savermeilherie fille
leg. de Pierre de Savermeilherie et de Souyse Man-
devy. 1655 (Regist. paroiss. mairie)
Catherine de Savermeilherie fille leg. de Pierre
de Savermeilherie et de Souyse Pican. 1657
Bapt. de Jehan Versavaux, fille de Louis Verja-
vaux, juge de la juridiction et d'Antoinette
Dechaup. 1642 - Bapt. de Charlotte Desmouroy
fille de Leonard Desmouroy et Yvabeau Marecaux
Delombre vignier de Champvaux a signie. 1718
Bapt. d'Antoine Du Barry fils de Jean et
Jeanne Du Barry (sic). Parrain Antoine des
Barry, seigneur de Puychery, marraine Mag-
deleine de Puiffe damoiselle de Sagladiere.
Ont signe: M. de Puiffe, M. du Barry, Cethe-
rine du Barry, Antie de S'Angel et de
Sambertye. 1658. Bapt. de Anthoi-
nette de La Brouse fille leg. de Jehan de
la Brouse veuyer sr de Beauville et de
damoiselle Catherine Creveiller habitant au
village de Bernardieres... Parrain Thibaud
de la Brouse escuyer sr de Saponjade habi-
tant au bourg des Martin pres Nantillon, et
marraine Anthoinette de la Brouse dame
de Vaugoubert habitant au bourg et châ-
teau de Champagnac. 1658. Bapt. de
Francois de Coumeau fils leg. de Jehan
Coumeau et de Marie Froumant. 1654.
Bapt. de Jean Sontier fils leg. de Leonard
Sontier, escuyer sieur de la Plagne et de da-
moiselle Marguerite Grand... Parr. Jean
Grand escuyer sieur des Châtenet, marine
Francoise de Fayole, dame de Belussieres. 1639.
Bapt. de Jean de La Brouse fille leg. de
Jehan de Sabrouse veuyer sieur de Beauville
et de damoiselle Catherine Creveiller. Par-
rain Blaise Dedie chevalier seigneur de